

Royaume du Maroc

Ministère de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Énergie et des Mines

CAS DE DÉPÔT
ARRIVÉ LE 27 FEV 2009
SOUS LE N° 116

Rabat, le 22 FEV 2009

LETTRE CIRCULAIRE
A
MESSIEURS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SOCIÉTÉS
DE DISTRIBUTION PÉTROLIÈRES

Objet : Dossiers de régularisation du prix gasoil pêche côtière.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Conformément à la Décision Ministérielle n° 2/3 du 3 Juillet 2008, relative au prix du gasoil pêche côtière, notamment son « article 6 », et compte tenu de ce qui a été convenu, lors des réunions tenues à ce sujet le 1^{er} et 3 juillet au Département de l'Énergie et des Mines, nous avons l'honneur de vous faire savoir que les dossiers de régularisation à présenter par les sociétés pétrolières, en vue de régulariser les prix du gasoil livré à la pêche côtière, doivent comporter les pièces justificatives suivantes:

- Un état des sommes dues par la caisse de compensation par quinzaine;
- Un relevé détaillé des livraisons par quinzaine au niveau de chaque port cacheté et signé par la société de distribution (selon le modèle ci-joint) ;
- Une attestation d'approvisionnement de la quantité livrée de gasoil (en HL) durant la quinzaine par bateau de «pêche côtière»:
 - Etablie et signée par les services de la Douane,
 - Signée et cachetée par la Délégation des Pêches Maritimes, attestant que le bateau livré fait partie de la flotte de la pêche côtière.
 - Signée et cachetée par le représentant de la société de distribution.
- les bons de livraisons.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement

Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement

Le Ministre Délégué auprès
du Premier Ministre Chargé
des Affaires Économiques
et Générales

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre

RELEVÉ DES LIVRAISONS DU GASOIL «PÊCHE COTIÈRE»

Société :

Port :

Date de livraison	Identification du bateau	N° BL	Quantité (HL)
Total			

Cachet et signature de la société :